

Centre Technique Municipal de la Pelouse - Amélioration du secteur des ateliers automobiles - Restructuration des services Voirie-Entretien et Électricité-Chauffage

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail du personnel, il est envisagé de poursuivre la restructuration des locaux des services Voirie et Électricité-Chauffage après ceux de l'atelier automobile.

Un crédit de 1 040 000 F a été inscrit au budget primitif 1989 pour terminer les travaux du secteur atelier automobile et pour financer une première tranche de restructuration des services Voirie-Entretien et Électricité-Chauffage (1^{ère} tranche).

Le programme de travaux est le suivant :

1. Secteur ateliers automobiles (dernière tranche)

- remplacement de portes sectionnables
- chauffage des magasins

Total : 280 000 F

2. Secteur ateliers Voirie-Entretien et Électricité-Chauffage

- réaménagement du rez-de-chaussée et création d'un niveau supplémentaire,
- réfection des façades avec création d'ouvertures.

Les surfaces aménagées sont de l'ordre de 380 m² en ce qui concerne le service Voirie, et de 485 m² pour le service Électricité.

Le projet, confié aux services techniques municipaux a été évalué à 1 800 000 F. Son exécution sera donc à prévoir sur deux exercices budgétaires.

La Commission des Bâtiments a émis un avis favorable à ce programme lors de sa réunion du 11 mai 1989.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération présentée,
- autoriser M. le Député-Maire à signer après appel d'offres le marché à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- décider de financer cette opération par des crédits disponibles au BP 1989 sur le compte 906.4/232.76128 du service 31000, le solde sur le budget de l'exercice suivant.

Après en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.